

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

N°DCM-2026-006-A

OBJET :

VOIRIE

Dénomination de voiries

« Impasse des Acacias »
« Impasse des Violettes »

Membres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 13 janvier 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAU - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme SOUPE représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. DI CARLO représenté par Mme BUJALANCE-MERLIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Marion FETTET-RICHONNIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

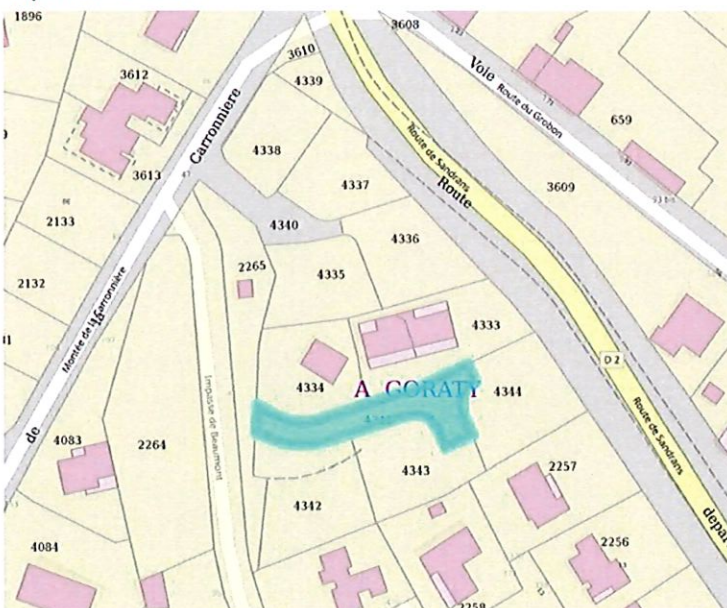
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commission Urbanisme, réunie le 8 janvier 2026, a examiné et retenu deux nouvelles dénominations de rues, afin de se conformer aux règles nationales d'adressage ;

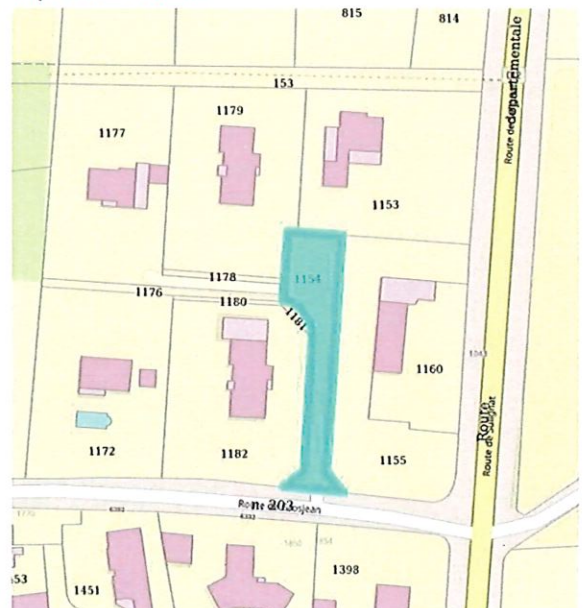
Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

NOMME les deux voies privées et ouvertes à la circulation publique, suivantes :

Impasse des Acacias



Impasse des Violettes



... / ...

Ainsi délibéré le 19 janvier 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Marion FETTET-RICHONNIER



A handwritten signature in black ink, belonging to Marion FETTET-RICHONNIER, is written over a faint, stylized graphic element.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : - 2 FEV. 2026
Et dépôt en Préfecture
Le : - 2 FEV. 2026

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.